CGT 24 33 47
la grappe
l'information qui en découle
S.N.A.D.-C.G.T. • 1, quai de la Douane. B.P. 60. 33024 BORDEAUX Cedex

Le 16 avril 2018

DES CONVERGENCES A CRÉER

Les cheminots ont lancé un mouvement d'ampleur qui s'inscrit dans la durée pour la défense de leur statut mais aussi contre l'ouverture à la concurrence dans le secteur du rail et la transformation de la SNCF en société anonyme.
En ce qui concerne la fonction publique, le 1er février dernier le gouvernement a annoncé une série de mesures qui sont des attaques directes contre le statut général des fonctionnaires, nos missions de service public et la démocratie sociale :

- Plan de départs volontaires pour atteindre les 50 000 suppressions d'emplois annoncées et faciliter les abandons de missions annoncées dans le programme CAP 2022,
- Recours accru aux contractuels sur des emplois pérennes en contradiction avec les principes du statut général (égalité, indépendance, responsabilité) et extension de la précarité dans la fonction publique,
- Prime au mérite et développement de la part individuelle de la rémunération,
- Suppression des CHSCT (par fusion avec les CT) et restrictions des prérogatives des CAP ce qui renforcera un peu plus la main mise de la direction sur vos conditions de travail et votre vie professionnelle.

Ces annonces peuvent vous paraître lointaines mais pour certaines, elles sont déjà à l'œuvre de façon rampante ou programmée au sein même de notre direction interrégionale.

Concernant la prime au mérite : si le décret 2014-513 instituant la RIFSEEP prévoit bien que les corps et emplois dont ceux de l'administration des douanes sont exemptés de ce régime, il précise aussi ***que la situation de ces corps et emplois devra faire l'objet d'un réexamen avant le 31 décembre 2019, au plus tard.***

Pour la CGT, le salut ne passe pas par les logiques individuelles et les plans de départs volontaires.
En effet, les destructions d'emplois, favorisés par ces plans, signifient toujours moins de service public, des conditions de travail qui se dégradent pour les agents qui restent et des possibilités d'emploi en moins pour celles et ceux qui en recherchent dont vos enfants peut-être.

À ces annonces, s'ajoutent celles plus récentes faites par le comité d'experts Action Publique 2022, qui envisage de transférer une partie des missions fiscales de la douane à la DGFIP.

Face à ces menaces toujours plus précises contre le statut et l'unicité de la douane, seul le combat collectif dans l'unité syndicale la plus large possible peut nous permettre de renverser la donne.

Pour la CGT, il est indispensable et c'est maintenant que cela doit se faire de rejoindre le mouvement impulsé par les cheminots. En effet, derrière la réforme du rail prospère la même idéologie malfaisante qui dicte la casse du statut général des fonctionnaires et de nos missions de service public.

C'est pour cela que le SNAD CGT appelle à fédérer les luttes au sein du ministère, à des heures d'informations syndicales interdirectionnelles locales et à des assemblées générales dans les services de façon à identifier dès maintenant des formes d'actions à mettre en œuvre.

La section de Bordeaux proposera rapidement des dates pour ces réunions et discutera de ces actions lors de ses prochaines tournées syndicales.

Nous ne pouvons pas rester l'arme au pied face à ces attaques sans précédent contre le statut général et la démocratie sociale.

Derniers comptes-rendus publiés, n'hésitez pas à nous les demander ou à vous rendre sur notre site https://www.cgtdouanes.fr

- ✓ CHSCT33 du 1er février 2018
- ✓ CTSD du 01/03/2018 (effectifs de référence 2018, fermeture RR de Poitiers, centralisations …)
- ✓ Compte-rendu comité de suivi étude ergonomique CIEL

ÉTUDE ERGONOMIQUE CIEL : un accompagnement vers nulle part ?

Les représentants des personnels avaient voté, lors d'un comité technique de réseau, une étude ergonomique visant à accompagner le déploiement de l'application CIEL.

En effet, cette application qui implique la dématérialisation des déclarations déposées par les professionnels du domaine de la viticulture et des contributions indirectes est très structurante pour les services et génèrent des difficultés importantes pour les agents de par la brutalité de sa mise en place.

De plus, quelles perspectives pour les agents une fois la dématérialisation achevée, le renforcement des contrôles on n'y croit pas trop vu le précédent des services régionaux d'enquêtes saignés de leurs effectifs depuis 2005 et l'ambiance générale.

L'étude ergonomique réalisée par le cabinet INDIGO a fait l'objet de deux groupes de travail avec des agents de la filière viticulture.

Vous trouverez ici notre compte rendu du dernier comité de suivi du 03 avril dernier qui fait le point sur les préconisations du cabinet INDIGO et sur le début du plan d'actions proposé par la DG : il y a comme un espace.

La CGT appelle d'ores et déjà les agents à faire remonter leur mal être lié aux difficultés de mise en œuvre de la dématérialisation sur les registres santé et sécurité au travail et à s'organiser collectivement pour exiger des effectifs et des perspectives claires une fois la dématérialisation achevée.

Calendrier à venir des tournées syndicales du SNAD CGT :

– Brigade et bureau de Bordeaux- Bassens le lundi 23 avril,

– Centre de viticulture de Langon et Brigade et bureau d'Agen le mardi 24 avril,

– Brigade et bureau de Mérignac le mercredi 25 avril,

– Brigade de Périgueux et Centre de viticulture de Bergerac le jeudi 26 avril,

– Services situés à l'hôtel des Douanes le vendredi 27 avril,

– Brigade et bureau d'Arcachon le 2 mai.

Si vous ne pouvez être présents, faites nous remonter vos questions à l'adresse snad-cgt-bordeaux@douane.finances.gouv.fr

Groupes de travail Document Unique/Plan Annuel de Prévention DR de Bordeaux et services de la DI.

Deux demi-journée pour vérifier, harmoniser et compléter le recueil des risques, discuter de la cotation de ces risques et faire des propositions de prévention pour tous les services de la DR de Bordeaux et de la DI, ça fait pas lourd.

Néanmoins, la CGT est intervenue sur les sujets suivants :

- nécessité de redonner ses prérogatives de contrôles au bureau d'Agen suite aux transferts d'activité,
- procéder à un calcul de la charge de travail au CODT,
- associer le CHSCT au déploiement de l'arme longue dans les unités,
- problème de la charge de travail au pôle énergétique du bureau de Bassens,
- recotation du risque lié aux contrôles dynamiques à la brigade de Bordeaux et des risques psy-sociaux à la brigade d'Agen sous-évalués par la DR,
- ajout de la question de la communication piétons-motards lors des contrôles
- mesures organisationnelles à mettre en place suite aux dématérialisations à outrance (réduction du temps de travail, autonomie de l'encadrement de proximité, droit à la déconnexion),
- nécessité d'inscrire le risque lié à l'insécurité de l'emploi pour le bureau de Mérignac,
- ambiance thermique àl'hôtel des douanes,
- besoin en formation des FRHL,
- comblement des vacances d'emplois au CSRH, refus de télétravail et question indemnitaire.

VOTE ÉLECTRONIQUE : un nouveau coup de canif à la démocratie !

La majorité des organisations syndicales avait pointé, lors des dernières élections professionnelles, les risques du vote électronique.

Par exemple, à l'éducation nationale, un taux de participation qui a chuté de 20 points lors de sa mise en place en 2008.

Unilatéralement, comme souvent, la DG a décidé d'adopter cette modalité de vote pour les prochaines élections professionnelles prévues à la fin de l'année et le moins que l'on puisse dire c'est que ça commence mal !

Seules deux organisations syndicales parmi les cinq représentatives de la DI Nouvelle Aquitaine ont pu désigner des délégués de liste pour éprouver ce nouveau type de scrutin lors d'élections tests prévues durant la semaine du 09 au 13 avril .

La CGT, initialement exclue du dispositif, a dû batailler pour que l'ensemble des OS puissent participer aux opérations de scellement et de dépouillement et que la direction rétablisse un semblant d'égalité.

Cette façon de procéder confirme nos craintes s'agissant de l'opacité qui accompagne cette nouvelle modalité de vote et la régression que constitue l'abandon du vote à l'urne.

Concernant le taux de participation calculé à l'issue du test organisé sur un panel d'une centaine d'agents, il est d'environ 65 % pour les deux votés réalisés (CAPL n°2 et CTL) soit une chute de plus de 20 points par rapport au dernier scrutin officiel…

De plus, les clés informatiques placées sous enveloppe scellés se sont avérées, lors du dépouillement vides de toute information ce qui en condition réelle aurait conduit à l'invalidation du scrutin.

Sans l'assistance du TSI, le test aurait fait pschitt…

Une raison de plus pour donner à ce service les moyens en personnels pour faire face aux multiples sollicitations dont il fait l'objet.

Dates à retenir :

Journée interprofessionnelle du 19 AVRIL

CHSCT Gironde le 23/04/18

Journée d'action Fonction Publique du 22 MAI

CTSD le 28/06/18

TÉLÉTRAVAIL : Persistez !

Que d'incohérence, quand l'Administration nous vante les mérites du télétravail à grand renfort de com, elle reste particulièrement frileuse quand il s'agit de l'accorder à ses agents.

Que d'ironie à consulter un JORF avec tout un chapitre intitulé « Favoriser le recours au télétravail », des articles de *Douane Infos* ou de *l'Essentiel* alors que le bilan de la 1ère campagne fait état de 1/3 de refus.

Nos collègues du CSRH connaissent bien le sujet puisque sur une vingtaine de demandes, 100 % de refus !

Notre DI s'est même senti obligé de se justifier, mais ses arguments ne tiennent pas la route.

Dorénavant, l'examen préalable des recours en CAPL est préconisé. N'hésitez donc pas !

JOURNÉE DE CARENCE : Attention !

La circulaire sur la journée de carence est parue (lien : ***Circulaire journée de carence***). Applicable au 1er janvier, les retenues devraient prochainement être mises en paie. Attention, elle précise les cas d'exception notamment les cas de prolongation, même en cas de reprise de travail n'excédant pas 48 heures, **sous réserve que le médecin prescripteur ait coché la case prolongation.**

Pour nos collègues en arrêt de travail au titre d'une Affection Longue Durée **au sens de l'article L. 324-1 du code de la sécurité sociale,** le délai de carence ne s'applique « qu'une seule fois au cours d'une même période de 3 ans débutant à compter du premier arrêt de travail au titre de cette ALD [...] ». Si vous êtes concerné, consultez la circulaire pour plus de détail. Là encore, « c'est au médecin prescripteur de l'arrêt de travail qu'il appartient d'établir le lien entre cet arrêt et l'ALD » (case à cocher).

Dans les autres exceptions, on peut citer les arrêts pour accident de service ou du travail, les CLM, les CLD, et bien sûr les congés de maternité et congés pathologiques (toujours sous réserve que le médecin ait coché la case).

Attention donc à ce que votre médecin indique dans votre arrêt de travail.

J'ai lu : *Hervé LE CORRE,* bordelais et écrivain émérite, avec quelques belles pages dans les romans policiers. On le connaît surtout pour son roman « Après la guerre », un drame qui raconte la vengeance d'une victime de la collaboration. On y retrouve l'ambiance de la vieille ville de Bordeaux, ses quartiers, les noms des rues. À lire rien que pour l'atmosphère. Cette fois-ci, retenons « L'homme aux lèvres de saphir ». Un homme, un grand gaillard aux cheveux longs, qui marche dans le Paris du second Empire. Il fréquente les estaminets, les coins louches et les maisons de passe. Inquiétant et brutal, il se fait remarquer par un fort accent du sud-ouest. Qui l'arrêtera donc dans sa série de crimes atroces ? Le récit d'Hervé Le Corre couvre la débâcle de Napoléon III et les terribles jours de La Commune. Un tableau très réaliste du Paris de l'époque, avec un regard engagé sur la condition humaine et les débuts de la conscience politique de la classe ouvrière. Le suspense et l'action sont distillés avec le soin et le savoir-faire d'un écrivain très bien documenté.

Je me syndique à la CGT

la cgt douanes

SNAD-CGT

Pour renforcer la démarche et l'action revendicative fondées sur la démocratie et l'unité

NOM : ..... Prénom : .....

Direction : ..... Affectation : .....

Grade : ..... Date et signature : .....

Adresse (envoi presse syndicale) : .....

.....

A découper et remettre à un reponsable CGT ou mail à snad-cgt-bordeaux@douane.finances.gouv.fr

SNAD-CGT – 263 RUE DE Paris – Case 452 – 93515 MONTREUIL CEDEX